

Je me syndique [ICI](#)



Sommaire

- Grève dans l'Education du jeudi 23 septembre 2021
- Recours rendez-vous de carrière : mode d'emploi
- Réunions d'information syndicale : les dates pour la 1^{ère} période
- Je me resyndique au SNUipp-FSU 66 pour 2021/2022 !
- L'équipe du SNUipp-FSU 66 + infos de la section
- Infos administratives : cumul d'activités, enseigner à l'étranger en 2022/2023

Pour ne plus hésiter à être en grève jeudi 23 septembre

Intention de grève à envoyer avant lundi minuit !

**Indiquez-nous le nombre de grévistes dans votre école
en suivant ce lien**

Salaires : le « Grenelle » n'a rien d'historique !

- 42% des PE exclu-es
- Dégel du point d'indice.
- Rattrapage par rapport à l'inflation.
- Rémunération à la hauteur des autres pays de l'OCDE & des cadres de la Fonction Publique.

Situation sanitaire, le Ministère ne fait toujours pas le nécessaire :

- Pas de capteur de CO2.
- Pas de masques chirurgicaux fournis.
- Pas de campagne efficace de tests.

Ni statut, ni dérégulation de l'école

Pour la direction et les écoles, il faut :

- Du temps avec augmentation des décharges.
- Une aide administrative.
- Une reconnaissance salariale.

Manque de postes, remplacements non assurés :

- Depuis 2013, le CRPE est marqué par des recrutements non effectués.
- En 2021 ce sont au moins 514 postes non pourvus.

- Le SNUipp_FSU écrit à Jean-Michel Blanquer pour demander que les postes vacants soient pourvus par des listes complémentaires !
- Manque de remplaçants dès la rentrée et recours à des contractuels !

A moins de valider la carte scolaire et d'être pour le statut des directrices et directeurs d'écoles, toutes les raisons sont réunies pour être en grève le jeudi 23 septembre !

Documents utiles :

- En l'absence de formulaire mis à jour, voici [le coupon de déclaration de grève](#) (envoi avant lundi minuit) et les adresses des circonscriptions.

La lettre aux parents : [format.doc](#) et [format.pdf](#)

Le dossier 4 pages du SNUipp-FSU 66 : [toutes les bonnes raisons de faire grève sont là !](#)

[Indiquez-nous le nombre de grévistes dans votre école en suivant ce lien](#)

Rendez-vous de carrière : réception de l'avis final, et si je ne suis pas d'accord ?

La notification de l'appréciation finale du DASEN reste fixée dans un délai de deux semaines après la rentrée scolaire de septembre.

Les collègues inspectés l'an dernier devraient donc recevoir très prochainement leur appréciation.

Je ne suis pas d'accord avec mon évaluation ?

Je peux déposer un recours !

Les modalités de recours :

- l'enseignant peut demander la révision de son appréciation finale dans un délai de **30 jours** francs suivant sa notification.

- En cas de réponse défavorable ou d'absence de réponse dans un délai de 30 jours, il pourra alors saisir la CAPD « recours » dans un nouveau délai de **30 jours**.

Nous invitons les collègues à nous contacter. Nous vous accompagnerons dans votre démarche de recours !

Les Réunions d'Informations Syndicales (RIS) du SNUipp-FSU 66

Participer aux RIS est un droit pour toutes et tous ! Nous pensons qu'il est nécessaire de faire vivre ce droit ! Il semblerait que notre administration ait besoin de quelques rappels règlementaires à l'heure des « constellations », « plan mathématique » et autres « plan français » ! Les RIS sont déductibles des 108 heures hors APC. Quelques textes en vigueur à rappeler si votre hiérarchie est récalcitrante :

- La circulaire « Autorisations d'absences » signée par le DASEN des P.O. : à la rubrique autorisations de droit « **Tout enseignant du 1er degré a droit à une heure d'information syndicale par mois (ou 3 heures par trimestre)** », **soit 9 heures par année scolaire qui correspondent à 3 réunions d'information syndicale.**

- la circulaire n° 2014-120 du 16-9-2014 reste en vigueur : « Dans le cadre de la réorganisation des obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré, si les RIS ont vocation à s'imputer sur l'enveloppe des 108 heures consacrées par les enseignants à des activités autres que d'enseignement, il convient de concilier le souci d'assurer la continuité de la prise en charge des élèves avec le droit à l'information syndicale en veillant à préserver le temps consacré aux activités pédagogiques complémentaires (APC). » Ainsi, aucune restriction n'est apportée par cette circulaire quant aux modalités de récupération des heures de RIS qui peuvent être déduites des 18h d'animations pédagogiques.

Au choix sur l'année, 3 RIS hors temps devant élèves (prévenir son IEN 48h avant) ou 2 RIS hors temps devant élèves + 1 RIS sur temps devant élèves (prévenir son IEN 7 jours avant)

Jeudi 7 octobre à partir de 17h30 :

- Perpignan, **spéciale direction d'école**.
- Argelès, lieu pas encore déterminé.

Mercredi 13 octobre à partir de 09h00 :

- Prades et
- Font-Romeu

Jeudi 14 octobre à partir de 17h30 : Thuir lieu pas encore déterminé.

Mardi 16 novembre à partir de 17h30 : Rivesaltes, lieu pas encore déterminé.

Mercredi 17 novembre à partir de 09h00 :

- Perpignan et
- Saint Jean Pla de Corts

[Notre page dédiée aux RIS avec une affiche pour la salle des maîtres, en cliquant ICI](#)

Je me syndique au SNUipp-FSU 66 pour 2021/2022

- Parce qu'un jour, les collègues du SNUipp-FSU 66 vous ont donné **une info**, un conseil, **vous ont accompagné.e** lors **d'une audience**, ont soutenu **vos démarches** auprès de l'administration.
- Et parce qu'un jour, **d'autres collègues** en auront peut-être besoin.
- Parce que **vos représentant.e.s au SNUipp-FSU 66** sont des collègues qui partagent les mêmes interrogations que vous.
- Parce que vous pensez que le SNUipp-FSU 66 a besoin d'être renforcé pour **défendre le service public d'éducation** en toute indépendance grâce aux seules cotisations de ses adhérent.e.s.
- Parce que le SNUipp-FSU, c'est un syndicalisme de **propositions** mais aussi qui sait **(se)mobiliser**.
- Parce que comme d'autres droits, **le droit syndical** n'est jamais définitivement acquis et qu'il mérite d'être préservé.

Parce que vous pensez qu'ensemble on est plus forts, rejoignez-nous !

[Le bulletin d'adhésion pour adhérer par chèque ou en prélèvement ici](#)

[Le lien pour adhérer en ligne ici](#)

Ton équipe du SNUipp-FSU 66 pour 2021/2022 :



Pour nous joindre : snu66@snuipp.fr ; 04 68 50 78 44

Nos permanences au siège du SNUipp-FSU 66 (18, rue Condorcet à Perpignan) :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h

- le mercredi matin de 9h à 12h

Informations administratives

Cumul d'activités : les infos [ICI](#)

Enseigner à l'étranger en 2022/2023 : recrutements et détachements, les infos [ICI](#)